

réunion du conseil municipal du 16 novembre 2016

Le mercredi seize novembre deux mil seize , le Conseil municipal de la commune de Lurcy-Lévis dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, ,sous la présidence de Mr Claude Vanneau , Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 8 novembre 2016

Présents : Mrs et Mmes : B. Auboiron, C. Berthet S. Bourdin, JP Bruneaud, P. Combemorel, N. Coulon, F. Girard, AM. Davoust, B. Duvernoy, C. Georget, P.Larobe, E. Plaisant, G. Renaud, R. Rousset, J. Signoret, C. Vanneau

Absents et excusés : Mr Mathiau

Secrétaire de séance : Mr Roger ROUSSET

A l'ordre du jour : travaux (salle polyvalente marché couvert école), venter maison Place de la Liberté, tarifs , loyers subventions pour 2017, création du grade rédacteur principal et son régime indemnitaire, création régie pour encaissement locations bâtiments communaux et indemnité régisseur, projet diverses conventions à signer, jumelage, fusion com d'agglo, questions diverses

TRAVAUX : travaux d'économie d'énergie à l'école primaire la consultation a été réalisée mais considérant l'insuffisance de concurrence et les délais trop justes imposés aux entreprises il sera procédé à une nouvelle consultation prochainement. De nouveaux dossiers de subventions seront déposés :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal,

Décide de s'engager dans des travaux de réfection de l'école primaire, il s'agit de l'isolation de la toiture, du remplacement des menuiseries existantes ainsi que de la réfection du chauffage.

Le coût de ces travaux est estimé à :

Montant HT des travaux 405 000 €

Montant des honoraires SCPA LERNER MENIS NOAILHAT 29 960 € ht

Montant total HT 434 960 €

Compte tenu de la nature du projet envisagé, celui-ci est susceptible de bénéficier de subvention du Département au titre du dispositif Bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le projet de travaux pour un montant total estimé 434 960 € € HT soit 521 952 € TTC

Approuve le plan de financement suivant :

D E T R	85 400 €
DEPARTEMENT	90 000 €
FONDS PARLEMENTAIRE	3 000 €
REGION	173 984 €
Autofinancement	169 568 €

Ces sommes seront inscrites à la section d'investissement du budget primitif 2017.

Mr le Maire est autorisé à solliciter les subventions.

Autorise Mr le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet .

sollicite une aide départementale et un accord de principe au titre du dispositif bâti.
Cette demande annule le précédent dossier déposé en 2014.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

Le Conseil Municipal,

Décide de s'engager dans des travaux de réfection de l'école primaire, il s'agit de l'isolation de la toiture, du remplacement des menuiseries existantes ainsi que de la réfection du chauffage.

Le coût de ces travaux est estimé à :

Montant HT des travaux 405 000 €

Montant des honoraires SCPA LERNER MENIS NOAILHAT 29 960 € ht

Montant total HT 434 960 €

Compte tenu de la nature du projet envisagé, celui-ci est susceptible de bénéficier de subvention de la Région au titre du dispositif BOURG CENTRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le projet de travaux pour un montant total estimé 434 960 € € HT soit 521 952 € TTC

Approuve le plan de financement suivant :

D E T R	85 400 €
DEPARTEMENT	90 000 €
FONDS PARLEMENTAIRE	3 000 €
REGION	173 984 €
Autofinancement	169 568 €

Ces sommes seront inscrites à la section d'investissement du budget primitif 2017.

Mr le Maire est autorisé à solliciter les subventions.

Autorise Mr le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Travaux marché couvert : suite aux travaux de réaménagement du chauffage à la salle omnisports, les rampes de gaz déposées pourraient être réinstallées au marché couvert améliorant ainsi les conditions de chauffage de ce bâtiment, une consultation des différents fournisseurs de gaz est en cours. Des travaux d'accessibilité seront réalisés il s'agit de l'aménagement de toilettes et d'un chemin podotactil. Des travaux de rénovation et réaménagement ainsi que des travaux d'accessibilité seront également réalisés à la salle polyvalente : aménagement de toilettes, changement de la porte d'entrée.

Vente maison 6 Place de la Liberté :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est propriétaire d'un bien situé 6, Place de la Liberté, cadastré n°AH 32 Ce bien, provenant du legs Macquet/Oustry dont la commune a bénéficié en janvier 2014 appartient au domaine privé de la commune et ne présente pas d'utilité particulière pour la commune qui a décidé de le vendre. Aucune clause particulière ne figure dans le testament et l'acte de donation obligeant la commune à une destination précise de ce bien.

Mr Eric Bosche souhaiterait se porter acquéreur de ce bâtiment jouxtant son commerce en vue d'agrandir son activité professionnelle et propose la somme de 15 000 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Constata la non affectation de ce bien à un service public,

Décide de vendre cette propriété à Mr Bosche

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir (ou tout autre document nécessaire à la réalisation de cette vente) qui sera dressé par Maître Ledeur, Notaire à Lurcy-Lévis, dès que toutes les formalités administratives auront été réalisées.

Subventions 2017

Les commissions communales ont travaillé sur les subventions attribuées aux associations pour 2017, le conseil municipal a validé les montants suivants :

SPORTS

<u>associations</u>	<u>Subventions 2016</u>	<u>Subventions 2017</u>
<u>Attitude danse</u>	110	200
<u>judo</u>	180	250
<u>trampoline</u>	305	200
<u>Tir a l'arc</u>	110	100
<u>escalade</u>	110	100
<u>petanque</u>	180	200
<u>tennis</u>	180	300
<u>foot</u>	700	700
<u>Vol libre</u>	110	100

SCOLAIRE

<u>MFR ST LEO</u>	50€	50 €/élève
<u>MFR LIMOISE</u>	150 €	50 €/élève

<u>DDEN</u>	35	35€
<u>IFI</u>	300	50 € /élève
<u>ECOLE PRIMARE</u>	800	800
<u>ECOLE MATERNELLE</u>	305	300

ANIMATION

<u>LEVIS EN PISTE</u>	200	150
<u>LSLA LES BOURBON .</u>	150	150
<u>LSLA FOLKLORE</u>	200	150
<u>PAPO LOISIRS</u>	155	150
<u>PECHE</u>	150	150
<u>CLE DES CHANTS</u>	155	150
<u>AMICALE LAIQUE</u>	200	150
<u>AMICALE LAIQUE BLOUX</u>	110	150
<u>ATELIER COUTURE</u>	50	50
<u>FEDE ASSO LAIQUE</u>	50	0

ACTIVITES EXCEPTIONNELLES

<u>LEVIS EN PISTE</u>	1 500 €	1 500 €
<u>LSLA FOLKLORE</u>	1 525 €	1 600 €
<u>FOIRE AUX CHEVAUX</u>	4 000 €	4 000 €
<u>VOYAGE ECOLE</u>	4 031 €	

<u>VOYAGE ECOLE</u>	1 665 €	
<u>JUMELAGE</u>	200 €	0
<u>BAL 14 JUILLET</u> <u>(comite des fêtes)</u>	450 €	450 €

DIVERS caritatif

<u>AMICALE POMPIERS</u>	230 €	230 €
<u>JEUNES SAPEURS</u> <u>POMPIERS</u>	240 €	240 €

DONS

UDAAR CINEMA	701 €	701 €
FNATH	80 €	80 €
DON DU SANG	80 €	80 €
OFFICE TOURISME	100 €	0 €
ADATER	46 €	40 €
Adil	69 €	69 €
Prévention routière	15 €	0 €
FDGDPC	140 €	140 €

Objet : tarifs intervention déchetterie pour 2017

Le conseil municipal,

Rappelle les tarifs en vigueur au cours de l'année 2016, pour les interventions sur le site de la déchetterie à savoir :

Travaux de tonte : 25 € de l'heure

Travaux de déblaiement des déchets verts 50 € de l'heure

Après en avoir délibéré,

Décide de maintenir ces tarifs pour l'année 2017 et autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire à la facturation de ces sommes (facture, convention ...)

Objet : tarifs 2016 pour mise à disposition meublé de vacances

Le conseil municipal,

Décide de fixer les tarifs de location de l'hébergement meublé situé 44 rue du Capitaine Lafond et mis à disposition des vacanciers ou pèlerins à savoir :

Tarif pèlerin 20 € la nuitée par pèlerin

Tarif vacanciers :

Le meublé de 1 à 6 personnes

60 € la nuitée (jusqu' à 2 nuitées)

Forfait 3 nuits 150 €

Forfait 1 semaine 250 €

Forfait 1 mois 400 €

TARIFS 2017 LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré décide de maintenir les tarifs suivants pour l'année 2017

SALLE OMNISPORTS

Location de la salle : ½ journée 15,70 €/heure (forfait chauffage 31,30 €)

Journée 12,50 €/heure (forfait chauffage 62,60 €)

Avec utilisation du chauffage 31,30 € supplémentaire par ½ journée

Location exceptionnelle : journée 157,00 € sans chauffage

470,00 € avec chauffage

Location tennis : licenciés 6,25 €/heure

Non licenciés 9,40 €/heure

Objet : TARIFS 2017 BARNUMS MATERIEL VAISSELLE SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs suivants pour l'année 2017

BARNUM (6Mx12M)

Ce barnum ne sera pas loué aux particuliers. Il sera mis gracieusement à la disposition des associations locales. La location de ce barnum pour les restaurateurs et traiteurs de la commune est fixée à 260 € et la caution de garantie à 400 €, avec mise à disposition de deux agents des services techniques pour le montage et le démontage.

Gratuit pour les associations locales.

Pour les associations extérieures à la commune mais qui organise une manifestation sur le territoire de la commune la location est fixée à 70 €. Montage du barnum le vendredi matin par deux agents de la commune et démontage le lundi. Une assurance responsabilité civile sera demandée à l'association.

Pas de location aux associations extérieures sauf pour l'association de Fublène.

BARNUMS (3MX3M)

Pour les particuliers, commerçants de la commune et association locale uniquement sur le territoire communal : 30 €/jour 1 barnum 50 €/jour 2 barnums

Pour les mairies environnantes appartenant au territoire de la communauté de communes même tarif .

Une caution d'un montant de 200 € sera demandée à tout personne empruntant ce matériel.

Après chaque utilisation un agent communal assurera, en présence de l'utilisateur, la vérification de ces barnums.

BARNUM INTERCOMUNAL : suite au rachat par la commune du barnum de la com com du Pays de Lévis (au prix de 715 €), ce barnum sera loué dans les mêmes conditions et au même tarif à savoir 100 € (80 € barnum et 20 € pour frais d'assurance).

MATERIEL

Podium 150,00 €

Barrière de sécurité :

le prix est maintenu à 1,00 €/barrière

Forfait transport 30,00 €

Bancs et chaises :

Les bancs sont mis gratuitement à la disposition des particuliers et des associations de la commune

Les chaises sont louées au tarif suivant : 1 à 24 chaises 15,00 €

Au-delà 0,50 € la chaise

tout matériel détérioré sera remplacé au tarif valeur à neuf

VAISSELLE SALLE POLYVALENTE

Particulier de la commune et associations 25,00 €

Particulier hors commune et associations 50,00 €

Objet : tarifs base de loisirs, base sportive pour 2017

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs suivants pour 2017, à savoir :

BASE DE LOISIRS :

Bateaux à pédales : 5 € la demi heure par bateau

Club de golf 1 € par club et par heure

BASE SPORTIVE :

Par enfant inscrit

Vacances du juillet et août 12 € la semaine sans sortie 25 € la semaine avec sortie

Vacances de février Pâques et Toussaint 8 € la semaine

Objet : tarifs service assainissement pour l'année 2017

Le Conseil Municipal,

Après délibération, décide de maintenir les tarifs du service Assainissement pour l'année 2017, de la façon suivante :

- Redevance assainissement : 1.31 € par m³ d'eau consommée
 - Abonnement soumis à redevance, sans augmentation : 9.00 €
 - Participation de raccordement au réseau collectif, sans augmentation : 300.00 €
-

Objet : tarifs funéraires pour l'année 2017

Le Conseil Municipal,

Après délibération, décide de maintenir les tarifs funéraires suivants pour l'année 2017 :

concessions de cimetière :

- | | |
|--|---------------|
| - Concession trentenaire renouvelable | 38.00 € le m2 |
| - Concession cinquantenaire renouvelable | 57.00 € le m2 |

Cases du columbarium :

- | | |
|---|-----------|
| - Pour une durée de 10 ans renouvelable | 488.50 € |
| - Pour une durée de 20 ans renouvelable | 780.50 € |
| - Pour une durée de 30 ans renouvelable | 994.50 € |
| - Pour une durée de 40 ans renouvelable | 1404.00 € |

Taxes funéraires

- | | |
|--|---------|
| - Taxe d'inhumation | 40.00 € |
| - Entrée de corps dans le caveau provisoire | 18.00 € |
| - Sortie de corps du caveau provisoire | 18.00 € |
| - Droit de dépôt dans le caveau provisoire pour le mois
Quel que soit le nombre de jours | 18.00 € |
| - En plus du droit d'entrée et de sortie du caveau
provisoire, par jour à partir du 31 ^{ème} jour. | 1.00 € |

1/3 du montant des concessions et cases columbarium sera affecté au CCAS

TARIFS 2017 DROITS DE PLACE et chenil

Le Conseil Municipal,
Décide de maintenir les tarifs suivants pour l'année 2016

DROITS DE PLACE

- 1.00 € le petit emplacement
- 2.00 € l'emplacement moyen
- 3.00 € le grand emplacement
- 5.00 € le très grand emplacement

Dit que les tarifs à 3 € et 5 € seront acquittés avec les tickets du stock de la régie 1 et 2 €.

Maintient du forfait de mise à disposition du Champ de Foire avec équipement applicable à tout utilisateur :

- 70.00 € la 1^{ère} journée
- 30.00 € la 2^{ème} journée

CHENIL

Pour les chiens ou chats séjournant dans le chenil : tarif journalier : 2 € par animal

Objet : tarifs encart publicitaire pour parution bulletin municipal 2017

Le conseil municipal,

Décide de fixer les tarifs des encarts publicitaires qui seront insérés dans le prochain bulletin municipal à savoir :

1/8 page 80 € ¼ page 135 € ½ page 180 € 1 page 360 €

Tarifs scolaires pour 2017

Le Conseil Municipal

Frais de scolarité des enfants accueillis dans les écoles de la commune et résidant dans les communes voisines :

Décide de maintenir le tarif en vigueur à savoir 62,00 € par élève et par an. Cette participation financière est à la charge des communes de résidence des enfants concernés.

Tarif repas restauration scolaire

Décide de maintenir les tarifs en vigueur pour 2017 à savoir :

Pour les enfants de la commune inscrits à l'école primaire :

Prix du repas 3.13 € la commune prend en charge 0.22 € par repas soit prix du repas facturé aux familles **2.91 €**.

Pour les enfants inscrits à l'école maternelle :

Prix du repas 3.13 € la commune prend en charge 0,30 € par repas soit prix du repas facturé aux familles **2.83€**

Pour les enfants hors commune : prix du repas 3.13 €

Locations de divers bâtiments communaux

Le conseil Municipal décide d'adopter les tarifs suivants pour 2017

Location 1^{er} étage de la Poste :

Période du 1^{er} avril au 30 septembre 400 € /mois

Période du 1^{er} octobre au 31 mars 500 €/mois

Location des deux meublés rue des écoles

200 €/mois hors charge

30 € la nuitée avec charge

50 € la semaine avec charge

Tarifs marché couvert, salle polyvalente, salle socio culturelle

Marché couvert : association locale frais de chauffage uniquement

Contribuable de la commune 1 journée 60 € + chauffage

« journée supplémentaire 30 € + chauffage

« vin d'honneur ou réunion 50 € + chauffage

Hors commune 1 journée 180 € + chauffage

Journée supplémentaire 90 € + chauffage

Vin d'honneur ou réunion 70 € + chauffage

Assemblée départementale uniquement frais de chauffage

Salle polyvalente :

Associations locales 30 € à chaque utilisation

Contribuables de la commune : 1 journée 150 €, journée supplémentaire 70 € vin d'honneur
réunion 50 €

Contribuables hors commune : 1 journée 300 €, journée supplémentaire 140 € vin d'honneur
réunion 70 €.

Salle socio-culturelle :

Salle socio-culturelle :

Associations		
Contribuables de la commune		
	1 jour	+ 1 jour supplémentaire
Petite salle 100 personnes	150,00 €	70,00 €
Grande salle 300 personnes	200,00 €	100,00 €
Petite et grande salle 400 personnes	250,00 €	120,00 €
Vin d'honneur :		
Petite salle	60,00 €	
Grande salle	80,00 €	
Petite et grande salle	100,00 €	
Vaisselle 100 personnes	25,00 €	

Associations		
Contribuables hors commune		
	1 jour	+ 1 jour supplémentaire
Petite salle 100 personnes	300,00 €	140,00 €
Grande salle 300 personnes	400,00 €	200,00 €
Petite et grande salle 400 personnes	500,00 €	240,00 €
Vin d'honneur :		
Petite salle	120,00 €	
Grande salle	160,00 €	
Petite et grande salle	200,00 €	
Vaisselle 100 personnes	25,00 €	

Contribuables hors commune : 1 journée 300 €, journée supplémentaire 140 € vin d'honneur
réunion 70 €

Objet :REGIES MUNICIPALES DE RECETTES
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1°) Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produits des locations des bâtiments communaux, Décide d'instituer une régie de recettes, pour l'encaissement de ces produits. Cette régie sera installée en mairie de Lurcy-Lévis. Le montant de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver est de 1 000 €. Le régisseur devra verser la totalité des recettes encaissées au moins tous les mois. Le régisseur ne sera pas assujéti à un cautionnement. Cette régie entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017 après avis du receveur municipal .

2°) Régularisation régie base sportive :

Le budget de la salle omnisport étant clôturé,

Décide de transférer la régie de la base sportive au budget principal de la mairie

3°) Décide d'attribuer, dans le cadre de la régie cantine, une indemnité de responsabilité de 120 € par an selon la réglementation en vigueur au régisseur titulaire.

Modification du tableau des effectifs et attribution régime indemnitaire

Le conseil municipal décide :

A compter du 1^{er} janvier 2017 suppression du grade d'attaché principal.

A compter du 16 janvier 2017 création du grade de rédacteur principal 1ere classe

Régime indemnitaire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2007 instituant l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire et l'indemnité de missions des préfectures au profit du personnel

Décide

D'instituer l'Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire et l'indemnité de missions des préfecture au profit du grade de rédacteur principal 1ere classe pour l'année 2017, dans l'attente du nouveau régime indemnitaire le RIFSEEP qui sera mis en place prochainement dès que toutes les formalités administratives auront été remplies.

JUMELAGE

Dans le cadre du projet de jumelage avec la commune de Di Mesero , un déplacement pour rencontrer les élus de cette commune italienne est organisé le week end des 17 et 18 décembre 2016. Mrs Vanneau et Rousset sont inscrits.

FUSION COM D'AGGLO : Monsieur Vanneau informe les membres du conseil qu'à ce jour les arrêtés préfectoraux entérinant d'une part la fusion de la com d'agglo Moulins Communauté avec les communautés de communes du Pays de Lévis, du Pays de Chevagnes et les communes de Dornes et Sainte Parize en Viry et d'autre part déterminant le nombre et la répartition des sièges ne sont pas encore publiés, l'élection des délégués ne peut avoir lieu. Il rappelle les conséquences du transfert de la compétence ordures ménagères avec le passage à la taxe et du devenir de la médiathèque et de l'office du tourisme. Interrogation sur le devenir des locaux de la com com, sur la création par les mairies de maison de services publics.

Ecole de musique : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme Josette Couleuvre Présidente de Lurcy-Sports-Loisirs-Animations et Mrs Lassauzé et Mignot , Président et membre du comité des fêtes ont sollicité la municipalité pour l'ouverture d'une école de musique. Ce projet est à l'étude. Des contacts seront pris avec des communes ayant mis en service ce type d'école (Cérilly ...)

Carrière des Baudrans : Le conseil municipal a pris connaissance de la modification à apporter au bail initial conclu en 2004 concernant la carrière des Baudrans et de son transfert de propriétaire à la société Carrières et matériaux centre Auvergne, le conseil donne tout pouvoir à Mr le Maire pour gérer les modifications à apporter à ce bail .

Travaux 2017 : Monsieur le Maire fait un point sur les travaux à envisager pour l'année 2017 :

- Travaux d'assainissement la commission a retenu les priorités suivantes : Faubourg des Porcelainiers, rue Joseph Gaume, rue de l'Ancienne gare.
- Maison médicale, à réfléchir sur l'opportunité d'agrandir cette structure. Mr Combémoré propose une réflexion sur l'étude du transfert des locaux de la maison médicale dans les locaux de la com Com. La réflexion est engagée.

Signature de conventions et divers: le conseil municipal a validé la signature de différentes conventions dans les domaines suivants : gestion des chiens et chats errants et convention favorisant la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires les jours de semaine en favorisant l'accès de leurs enfants aux services périscolaires. Autorisation est donnée à l'aéroclub d'assurer la gestion du terrain mis à leur disposition pour leur activité.

Mr Rousset demande à qui appartiennent les bâtiments sur ce terrain. Mr Vanneau informe qu'une partie appartient au Président Mr Bourgoignon, l'autre partie au Club. Mr Vanneau signale que la parcelle de terrain située en bout de piste du circuit et appartenant à Mrs Deterne est vendue, et que l'acte définitif de vente avec la société Polycar interviendra au printemps 2017 et les travaux de construction débuteront en septembre.

Jeu jardin public : Mr le Maire informe que des jeux pour enfants vont être installés dans le jardin public et au plan d'eau pour un coût de 6 396 €. Pour financer cet achat une subvention de 1 000 € a été attribuée par GROUPAMA et un don de 5 000 € pour l'implantation du jeu dans le jardin public a été fait au nom de la commune. Le donateur souhaite rester anonyme. La commune accepte ce don et remercie le généreux donateur

Décors de Noël : Mr Vanneau informe les membres du conseil municipal des différents devis de décors de Noël présentés par la société RDN, le montant retenu pour ces fournitures est de 2 903,69 €. Le personnel des services techniques effectuera la pose des décors de Noël, une nacelle sera louée.

Bilan salle socio-Culturelle

Rideau de scène : Mr Vanneau informe que le devis signé en décembre 2015 avec l'entreprise Dutour pour la fourniture d'un rideau de scène a été annulé , la commande a été passée auprès de « La maison du rideau à Nevers », montant du devis 7 037 e HT livraison courant décembre.

Dossier Chaptard malfaçon de la dalle : Mr Le maire informe qu'un dossier pour expertise judiciaire est en cours.

En ce qui concerne le chauffage, la régulation a été faite dans les deux salles omnisports et socio-culturelle, un protocole d'intervention est en cours de rédaction par les services du SDE le personnel communal assurera la veille technique. Une réunion technique est prévue le lundi 23 novembre.

**ETAT DES DEPENSES ET RECETTES CONCERNANT LA CONSTRUCTION
DE LA SALLE SOCIO CULTURELLE**

Exercice 2013	26 683,72 €	
Exercice 2014	102 859,55 €	
Exercice 2015	1 434 416,46 €	Dont voirie 187 083,08 € Chaises 20 742,84 €
Exercice 2016	487 114,41	Dont voirie 86 306,94 € Dont sono 14 048,02 € Dont cuisine 46 108,60 € Dont vaisselle 2 088,65 € Dont mobilier bureau 969,00 € Dont tables 5 776,46 € Dont extincteurs 913,32 €

Soit cout total voirie 273 390,02 €

Cout total salle 1 777 684,12 €

Cout total opération 2 051 074,14 €

Subventions 400 000 département

150 000 état

Emprunts : avance de TVA 155 981 € Prêt 135 000 € en 2016 (10 ans) prêt de 1 095 000 € en 2015 (15 ans)

Locations des salles : le bilan des locations de la salle socio-culturelle est communiqué et sera transmis par email à chaque conseiller.

Questions diverses :

Mr Rousset demande des précisions sur le projet d'acquisition d'un terrain proche du cimetière

Mr Vanneau informe que la commune n'a pas eu de proposition chiffrée, le notaire estime un prix de l'ordre de 5 €/m². Ce dossier sera traité lors d'une prochaine réunion de la commission cimetière ainsi que les sujets suivants : possibilité de graver le nom des défunts dans le jardin du souvenir, institution d'une taxe d'incinération et de dépôt. Mr le Maire rappelle que la mise à jour du logiciel cimetière est en cours. Mr Rousset rappelle qu'il serait nécessaire de remettre en état le mur qui s'écroule.

Mr Georget demande si le gala de judo peut se dérouler dans la salle socio culturelle ?

Mr Vanneau signale que l'association de judo argumente que la scène n'est pas adaptée pour l'organisation de ce gala, mais que la municipalité n'a jamais interdit cette manifestation dans la nouvelle salle.

Mme Duvernoy signale que les panneaux de limitation de vitesse ne fonctionnent plus.

Mr Vanneau signale que les batteries solaires ne marchent pas en cas de brouillard.

Les courriers suivants ont été portés à la connaissance du conseil municipal

Courrier srteet art, remerciements foire aux chevaux, invitation pompiers

La séance est levée à 22 h 30